

# COMPRENDRE LE NOUVEAU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Les essentiels de la réforme de la commande publique

2 JOURS, 14 HEURES

FONDAMENTAUX DES MARCHÉS PUBLICS

CODE : MMP74

## Objectifs de la formation

- Identifier les points clés des ordonnances et derniers décrets d'application de décembre 2018, les modifications et changements apportés
- Savoir quelle procédure de passation utiliser dans ce nouveau cadre juridique

## Animée par

- **LAROCHE Cyril**  
Avocat de la Cour,  
SCP D'AVOCATS BOUYEURE –  
BAUDOIN – KALANTARIAN –  
DAUMAS – CHAMARD
- **MARCANTONI Antoine**  
Avocat associé,  
CABINET ADVEN

## Public concernés

- Élus et décideurs des collectivités locales ;  
Toute personne amenée à participer à des  
procédures de passation des marchés publics ;  
Acheteurs et constructeurs ; Responsables  
juridiques et juristes

## Dates

- **Guadeloupe**  
19-20/06/2019  
23-24/10/2019

## Cerner le champ d'application du code de la commande publique

- Assimiler la nouvelle définition des marchés publics
- Intégrer les dernières évolutions : l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique les acteurs de la commande publique
- Déterminer les effets de la loi ELAN et de la loi PACTE sur le droit de la commande publique

## Préparer et sécuriser la passation des marchés publics avec la réforme

- Connaître les différentes procédures : les MAPA, les procédures d'appels d'offres et la nouvelle Procédure Concurrentielle avec Négociation ou PCN, les marchés sans publicité ni mise en concurrence et les marchés de service des articles 28 et 29
- Bien choisir sa procédure : estimer son besoin, identifier les procédures formalisées et recourir à la plus adaptée

- **Martinique**  
19-20/06/2019  
23-24/10/2019

- **La Réunion**  
26-27/06/2019  
06-07/11/2019

- **Paris**  
03-04/07/2019  
25-26/09/2019  
13-14/11/2019

## Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

## Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

## Modalités pédagogiques

- Un questionnaire préalable sera envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques, et sera transmis au(x) formateur(s) avant la formation
- Tous nos stages de formations sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants
- Les formations sont déroulées en présentiel ou en classe virtuelle et étayées, chaque fois que cela est pertinent, d'études de cas et de mise en pratique ou en situation
- Un formulaire d'évaluation du formateur et du déroulé du programme suivi sera proposé aux participants à la fin du stage

## Tarifs

- Communes > 40 000 habitants, autres établissements publics 1390,00 €HT
- Entreprises privées 1495,00 €HT

- Estimer le montant du marché
- Réaliser une publicité efficace : avis de pré-information, avis de marché et invitation à candidater
- Lancer une publicité efficace : avis de pré-information, avis de marché et invitation à candidater
- Dématérialiser la procédure en toute sécurité
- Maîtriser l'allotissement
- Sélectionner les candidats régulièrement et efficacement : présentation et examen d'aptitude des candidats
- Choisir l'offre économiquement la plus avantageuse : présentation, examen, analyse et attribution
- Achever la procédure : le rejet des candidatures et des offres, l'attribution et la signature du marché
- Effectuer un achat sur appel d'offres : procédures d'appel d'offres ouvertes et restreintes

## Sécuriser l'exécution du marché public avec la réforme

- Définir la procédure de modification des obligations contractuelles : conditions de passation et d'exécution des avenants
- Mettre en place le paiement du titulaire du marché : le calcul du prix du marché, les avances, les acomptes et les retenues de garantie régulières
- Procéder à la cession ou au nantissement de créances
- Piloter la sous-traitance : définition, paiement direct et contrôle des sous-traitants
- Prendre en compte les règles essentiels du marché public de partenariat
- Intégrer le cadre réglementaire relatif à la maîtrise d'ouvrage publique et privée

## Fiabiliser la passation d'un contrat de concession

- 2 Décrire le contenu d'un contrat de concession

■ Tarif général	
Dom-Tom	1595,00 €HT
■ Communes <	
40 000	
habitants	1100,00 €HT

- Assurer la publicité d'une mise en concurrence
- Sélectionner les candidatures et les offres
- Savoir négocier les offres

---

## Exécuter le contrat de concession

- Ordonner l'exécution financière d'un contrat de concession
- Mettre en place le suivi et contrôle d'une concession
- Savoir modifier le contenu d'un contrat de concession